

**CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS  
POUR LA RENTRÉE 2016****EN SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE  
ÉLEVAGE CANIN ET FÉLIN  
AU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE JEAN-MARIE BOULOUX DE MONTMORILLON (86)****INFORMATION GÉNÉRALE****1. CONTENU ET PARTICULARITÉS DE LA FORMATION****Horaires hebdomadaires environ 30 heures :**

- Enseignements généraux (langues, sciences...)
- Enseignements professionnels (travaux pratiques, visites d'élevage et éducation canine...)

**Stages :**

- 18 à 22 semaines de stage professionnel dans une entreprise canin félin réparties sur les 3 années de formation
- Possibilité de stage à l'étranger

**Examens :**

- Validation du BEPA en contrôle continu (CCF) lors de la formation
- Pour le Bac PRO 50% en contrôle continu et 50% en épreuve terminale (écrites et orale)
- 

**Capacité d'accueil en Seconde :** 16 places pour environ 80 demandes.

**2. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ACCÈS**

**Un dossier de motivation est à demander au LPA avant le 30 mars 2016 soit :**

- par téléphone → 05 49 91 03 97
- ou par mail → lpa.montmorillon@educagri.fr
- ou lors des journées portes ouvertes du samedi 12 mars 2016 de 9h à 17h

L'objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part, de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

Le dossier de motivation rempli par le candidat est à retourner au plus tard au lycée pour le **6 avril 2016**

**3. CRITÈRES DE RECRUTEMENT**

Le recrutement pour l'entrée en seconde professionnelle **élevage canin et félin** est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme.

**Aptitudes particulières demandées :** résistance physique, habileté, patience, ténacité, sens de l'observation, maîtrise de soi, organisation, sociabilité, sens de la commercialisation.

**Contre indications médicales** (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié).

Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio).

**4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Cours du lundi 9h30 au vendredi 15h30.

Accueil à l'internat le dimanche soir à partir de 21h30.

**JOURNÉE PORTES OUVERTES LE SAMEDI 12 MARS DE 9H À 17H**

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2016

### EN SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE ÉLEVAGE CANIN ET FÉLIN AU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE JEAN-MARIE BOULOUX DE MONTMORILLON (86)

#### 5. L'AFFECTATION

##### 5.1. La prise en compte des vœux par la saisie informatique

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Le responsable légal du candidat doit se rapprocher de son établissement d'origine qui est en charge de la saisie du vœu sur l'application Affelnet (Affectation des élèves sur le net). Cette saisie doit être faite obligatoirement avant la date butoir académique (disponible auprès de l'établissement d'origine).

***Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.***

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3<sup>ème</sup> mise en place dans l'académie de Poitiers. Ils doivent obligatoirement remplir la **fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> »** en vigueur.

Deux possibilités :

- Candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> » leur est remise par leur établissement d'origine.
- Candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> » est disponible sur le site de l'académie de Poitiers (<http://www.ac-poitiers.fr/orientation-insertion/>) ; l'établissement d'origine des candidats prend contact avec le Rectorat-SAIIO de Poitiers ([saiio@ac-poitiers.fr](mailto:saiio@ac-poitiers.fr) ou 05 16 52 63 87) **pour obtenir le code d'accès à l'application AFFELNET.**

##### 5.2. La décision

- **La décision d'affectation** en 2<sup>nde</sup> professionnelle agricole « élevage canin et félin » est prononcée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation.**
- Le candidat et son responsable légal sont informés par courrier de cette **décision d'affectation** et procèdent ensuite à **l'inscription** au LPA Jean-Marie Bouloux.